

AVIS ADMINISTRATIF

BRON

Projet d'aménagement du quartier Parilly

Ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique pour les projets soumis à évaluation environnementale et dispensés d'enquête publique

Objet

Le Conseil métropolitain a approuvé, dans sa délibération n° 2019-3524 du 13 mai 2019 :

- les objectifs et les modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement du quartier Parilly,
- les modalités de la participation du public requises dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale du projet d'aménagement dispensé d'enquête publique.

Durée et modalités

Du 11 octobre au 12 novembre 2019, un dossier relatif à la participation du public comportant notamment l'étude d'impact sera mis en ligne sur le site internet de la Métropole de Lyon : <https://www.grandlyon.com/projets/projets-urbains.html>

Ce dossier sera également mis à la disposition du public à :

- l'accueil de l'Hôtel de Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème} (du lundi au vendredi de 8h à 18h),
- la mairie de Bron, place Weingarten,
- la Maison du Projet de Bron « Espace Parilly », 4 rue Paul Pic, aux horaires habituels d'ouverture.

Les observations, propositions ou demandes d'informations pourront être déposées sur la boîte mail suivante : etudeenvironnementale.zacparilly@grandlyon.com

Par ailleurs et conformément à la délibération n° 2019-3524 du 13 mai 2019, les observations et propositions pourront être également formulées sur le registre papier mis à disposition dans le cadre de la concertation préalable ouverte le 28 juin 2019.

Pour rappel, le registre et le dossier papier sont tenus à la disposition du public à :

- l'accueil de l'Hôtel de Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème} (du lundi au vendredi de 8h à 18h),
- la mairie de Bron, place Weingarten,
- la Maison du Projet de Bron « Espace Parilly », 4 rue Paul Pic, aux horaires habituels d'ouverture.

Le projet est soumis à la procédure d'évaluation environnementale, au titre de l'article R 122-2 du code de l'environnement. L'autorité environnementale, saisie le 23 juillet 2019, n'a pas émis d'avis sur ce dossier, tout comme la ville de Bron, saisie le 24 juillet 2019.

À l'issue de cette procédure, le projet d'aménagement du quartier Parilly, qui tiendra compte du bilan de la concertation et de l'étude d'impact, ainsi que du résultat de la participation du public, sera soumis à l'approbation du Conseil de Métropole.